



- Provisions -

Dans ce document nous retiendrons :

- Les provisions pour risques de mévente sur stocks.
- Les provisions pour risques de retours.

* Provisions pour risques de mévente sur stocks.

En ce qui concerne les ouvrages édités, la provision pour dépréciation pourra être constituée, dans l'un des deux cas suivants :

- ♦ a) Lorsque la cadence effective de vente d'un ouvrage aura été inférieure au cours de l'exercice écoulé à la cadence moyenne de vente (CMV) d'un ouvrage de même catégorie au cours de sa vie normale.

Cadence moyenne des ventes des ouvrages à la fin de la	Première catégorie	Deuxième catégorie	Troisième catégorie
Première année	80 %	70 %	30 %
Deuxième année	100 %	90 %	50 %
Troisième année	100 %	100 %	70 %
Quatrième année	100 %	100 %	80 %
Cinquième année	100 %	100 %	90 %
Sixième année	100 %	100 %	100 %

- première catégorie : romans et autres ouvrages de fiction, essais, bibliographies, documents, pamphlets, nouvelles, ouvrages de critique ou de vulgarisation, poésie, théâtre, collections de grande diffusion et autres ouvrages analogues illustrés ou non ;
- deuxième catégorie : littérature classique, ouvrages d'enseignement, de sciences et techniques ainsi que les autres ouvrages illustrés ou non présentant un caractère de durée de vie brève lorsqu'ils ne relèvent pas de la première catégorie ;
- troisième catégorie : tous les ouvrages qui ne figurent pas dans la première ou la deuxième catégorie, tels, notamment, les ouvrages de grande collection, les ouvrages d'art et les encyclopédies.

Dans ce cas, la provision sera alimentée à concurrence d'un nombre d'ouvrages correspondant à la différence constatée entre la cadence effective de vente et la cadence moyenne normale correspondante.

Remarques :

- Les ouvrages édités s'étendent de l'ensemble des tirages effectués jusqu'au troisième mois (inclus) suivant la date de parution (ouvrages de première catégorie) et jusqu'au sixième mois (inclus) suivant la date de parution (ouvrages des deuxième et troisième catégories).
- En ce qui concerne les ouvrages réimprimés, il ne pourra être constitué de provisions.

- ♦ b) Lorsqu'au cours d'un exercice, les ventes d'un ouvrage n'auront pas dépassé un certain niveau par rapport au stock existant à l'ouverture du même exercice, la provision sera déterminée en fonction d'un pourcentage d'exemplaires restant invendus à la clôture de cet exercice, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous.

Niveau des ventes de l'exercice, en pourcentage du stock initial	Niveau de provision, en pourcentage de la quantité de l'ouvrage restant invendue à la clôture de l'exercice
INFÉRIEUR A 5 %	100 %
Compris entre 5 % et 10 %	80 %
Compris entre 10 % et 20 %	70 %
Compris entre 20 % et 30 %	50 %

Annoter : Bulletin officiel des impôts DGI 4 A-3-01 N°49 du 9 mars 2001.

<http://www11.bercy.gouv.fr/boi/boi2001/4fepub/textes/4a301/4a301.htm>

Ou [Gestion produits] > [Gestion du stock]

Présentation

Provisions pour risques de mévente sur stocks

Produits présents en début d'exercice, hors réimpression.

Libellé	Stock D. E.	Ventes	Vtes % SD	Flux + Ajust.	Stock Actuel	Prov % SA	Provision Qté	Coût Unitaire	Provision Montant
20 DUFAS O L'AMPESSABLU	216	28	12	-1	187	70	131	3,33	427,51
25 HASTEARUS DU CHOMBRUS CLESUS	1 580	33	2	-826	721	100	721	2,45	1 731,12
30 RUCUTTUS PEIR CRAMUS PORFOATS	2	0	0	-2	0	100		3,06	
42 KALEMUTRUS DU CEMPOSSAEN	705	27	3	-12	666	100	666	1,22	796,27
54 X 13 LU TEIR DU FRONCU	840	103	12	20	757	70	530	1,08	560,95
ANFOBILO	2 098	-412	0	-673	1 837	100	1 837	1,32	2 376,34
ANITALU DU TIUR SEN PURU, LU MENDU S	256	41	16	364	579	70	405	1,08	428,65
BAUNHUIRUIX (LU)	52	20	38	-10	22	0		0,96	
BEAS DINCTEN (LU)	1 788	-264	0	-307	1 745	100	1 745	2,59	4 429,16
BEATUS (LUS) - GRONDUS SIRFOCUS DON	890	60	6	-238	592	80	474	1,92	891,88
CANQ DIES	492	66	13	108	534	70	374	1,34	491,14
Sommes	450 850	36 155		-112 515	302 180		247 386		553 390,44

Ci-dessus l'exemple de produits présents en début d'exercice (voir ♦ b))

Fonctionnement

Marge gauche de la fenêtre



Editeur (filtre) : Permet d'obtenir les produits à provisionner d'un éditeur précis. Ceci dans le cas où vous gérez plusieurs éditeurs dans le même dossier.

Produits édités : Correspond au chapitre ♦ a) ci-dessus.

Produits présents début exercice : Correspond au chapitre ♦ b)

Remarques : Nous pourrions accéder à la fiche produit ou notice à partir de la liste obtenue ainsi qu'imprimer celle-ci.

* Provisions pour risques de retours.

Principe : le droit de retour d'un **nouveau livre** s'exerce sur une période d'un an, soit 12 mois consécutifs. En fin d'année comptable, il faut déterminer quelle sera la quantité moyenne de retours théorique en N+1. (Veillez à ce que la date de parution de la notice soit renseignée)

Exemple : Un titre sorti en mars (3^e mois de l'année) a connu 234 retours d'avril à décembre (9 mois), nous calculerons le risque de retours pour les 3 mois à venir sur l'exercice suivant. Soit : 234 retours divisé par 9 mois (pour obtenir la quantité moyenne de retours par mois) et multiplié par 3 (le nombre de mois à couvrir sur le nouvel exercice). Ce qui donne un retour théorique de 78 titres.

Ce chiffre sera multiplié par le prix de vente hors taxe net (P.V. HT moins la remise distributeur).

L'accessibilité, la présentation et le fonctionnement de cette provision sont sensiblement identiques à la provisions pour risques de mévente sur stocks